



Déclaration des représentants FSU à la CCP des AED et AESH

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration et les représentants des AED et des AESH, nous sommes réunis aujourd'hui pour l'installation de la 1^{ère} CCP, 1 an et 4 mois et demi après les élections professionnelles ! Pourtant nous faisons partie intégrante de la communauté éducative et demandons à ce titre que le rôle de cette instance soit entièrement reconnu par l'Administration.

Afin d'en rétablir le fonctionnement correct nous demandons d'emblée la convocation d'une seconde CCP !

Résolument engagée dans la lutte contre des dénis de droits trop fréquents pratiqués dans certains rectorats, la FSU assure une défense active des AED et des AESH.

Au plan national, notre action a permis des avancées concrètes :

Pour les AESH :

Nous avons obtenu un décret reconnaissant l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) dans les établissements scolaires et les écoles comme un métier à part entière.

La reconnaissance du rôle des AVS, aujourd'hui AESH, va permettre l'accès à un CDI pour le personnel exerçant les fonctions d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Un nouveau métier d'accompagnant est en création, comprenant une spécialisation (Accompagnant des élèves en situation de handicap) ; les AESH seront recrutés parmi les candidats titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne.

C'est une avancée majeure, que nous saluons.

Pour les AED :

Tous les assistants d'éducation ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de 2 jours de préparation, sans récupération.

Les Aed peuvent maintenant assurer des remplacements d'enseignants sans perdre le bénéfice de leur poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance.

Le droit à la Formation Tout au Long de la Vie a enfin commencé à être appliqué.

Cependant la FSU continue à se battre pour améliorer la situation des AESH et des AED car les conditions d'emploi ne sont pas encore satisfaisantes, par exemple :

- AESH: activités de préparation et de concertation non incluses dans le temps de travail, affectations dans plusieurs établissements sans prise en compte des temps et frais de transport, contrat à temps incomplet par exemple. Le diplôme de spécialité visé est un seulement un diplôme de niveau V, il faudra aussi mettre en place les conditions permettant d'accéder à ceux qui le souhaitent à un diplôme de niveau IV tel celui de Moniteur – Educateur.

- AED étudiants: crédit d'heures pour études notoirement insuffisant, grandes difficultés à pouvoir suivre les cours et à être disponibles pour les stages de Master

- AED non étudiants: Accès très difficile aux divers dispositifs de la FTLV alors que le crédit d'heures pour formation n'est pas toujours accordé pour d'autres vecteurs de formation.

Et toujours nous déplorons les pressions hiérarchiques trop souvent subies par les collègues dans leur travail quotidien.

Dans notre académie, nous saluons le travail fait par les services du Rectorat :

Nous avons apprécié l'obtention du droit à la formation individuelle (DIF) et l'accueil favorable de Madame le Recteur à notre demande de mise en œuvre de la VAE des AED par un travail sur le profil de poste en vue de pouvoir délivrer les attestations de compétences.

Pour la FSU ce travail au bénéfice des personnels reste à être développé et conforté, et les CCP doivent pouvoir y participer pleinement :

La FSU demande que toutes les questions relatives à la carrière des personnels AED/AESH soient traitées en CCP par exemple les renouvellements ou non de contrat, les modifications de contrat, les affectations, la formation, l'attribution des congés formation, la mise en œuvre concrète de la VAE.

Enfin, nous demandons que toutes les conditions soient réunies pour faciliter la préparation des CCP, et notamment que :

- Les élus ne soient pas prévenus à la veille des vacances pour une CCP prévue la semaine de reprise des cours car cela ne laisse pas le temps de préparer les questions (tout le monde n'est pas disponible pendant les vacances !)
- L'administration vérifie les affectations des personnels pour l'envoi des convocations
- Les CCP aient lieu de préférence en début d'après-midi, pour faciliter l'organisation des commissaires paritaires qui ne viennent pas de Clermont-Fd ou ses alentours
- Le listing de tous les personnels concernés soit systématiquement communiqué aux organisations syndicales représentées en CCP dès début octobre, avec communication des mises à jour

La FSU continuera à agir et à interpeller le rectorat pour qu'il perfectionne les actes de gestion des agents non titulaires.